



Gestion financière des fondations et fonds de dotations

Enquête – 2011





Sommaire

- 1. Objectifs et méthodologie**
- 2. Panel de l'enquête**
- 3. Résultats détaillés**
 - 3.1 - Organisation et gouvernance
 - 3.2 - Gestion budgétaire, financière et comptable
 - 3.3 - Environnement juridique
 - 3.4 - Allocation d'actifs

1 - Objectif et méthodologie

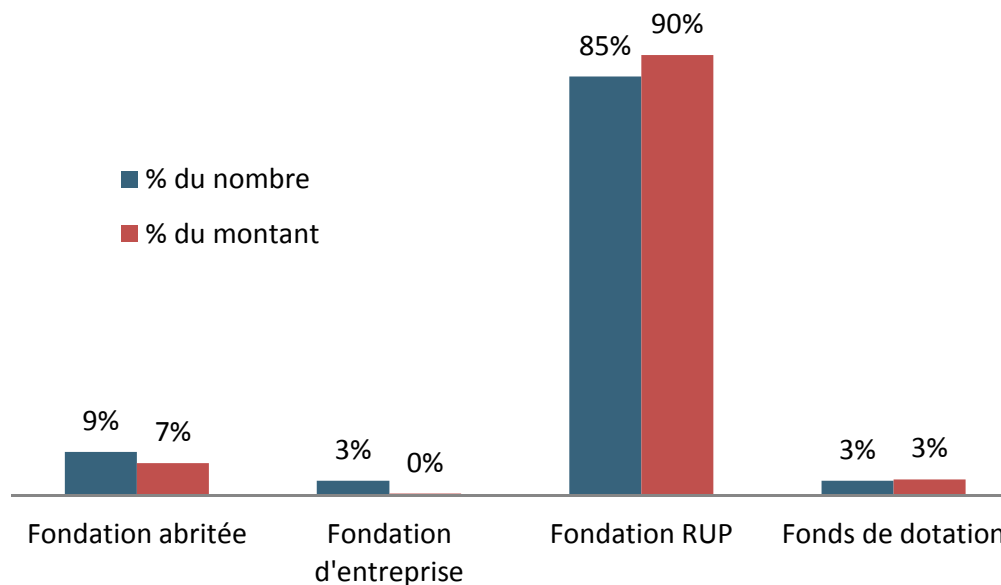


- Cette enquête a pour objectif de connaître les pratiques en matière de gestion financière des **fondations et fonds de dotation en France**.
- Elle a été réalisée à l'initiative du **Centre Français des Fonds et Fondations** en partenariat avec **Amadeis**.
- Les opinions ont été collectées en **novembre 2011** au moyen d'un questionnaire. Elles sont consolidées et restituées de manière strictement anonyme sous forme de graphiques et de tableaux.
- Dans le présent document, le terme « fondations » regroupe les fondations et les fonds de dotation.

2 - Liste des 34 participants à l'étude

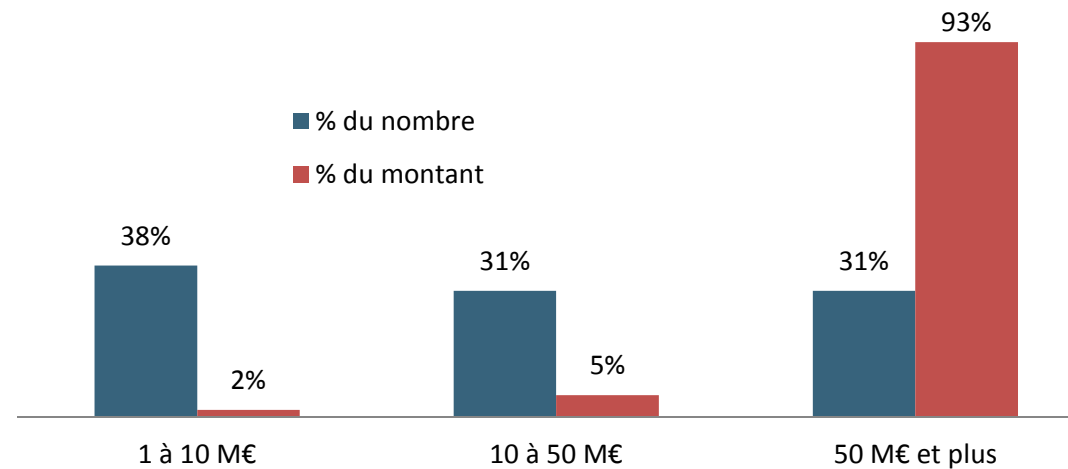
Fondation Adrienne et Pierre Sommer	Fondation Marc de Lacharrière - Culture & Diversité
Fondation Angladon-Dubrujeaud	Fondation Mérieux
Fondation Arts et Métiers	Fondation Napoléon
Fondation Caritas France	Fondation Paul Parquet
Fondation Chirac	Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent
Fondation Claude Pompidou	Fondation pour la Mémoire de la Shoah
Fondation de France	Fondation pour la Nature et l'Homme
Fondation de l'Ecole Polytechnique	Fondation pour la Protection des habitats de la faune sauvage
Fondation de Wendel	Fondation pour la Recherche Médicale
Fondation Entreprise Réussite Scolaire	Fondation Raoul Follereau
Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Rhône Alpes Futur
Fondation Georges Besse	Fondation scientifique de Lyon
Fondation Hans Hartung et Anna Eva Bergman	Fondation Xavier Bernard
Fondation HEC	Fonds de Dotation du Musée du Louvre
Fondation INSEAD	Institut des Hautes Etudes Scientifiques
Fondation Jérôme Lejeune	Institut Curie
Fondation J-M Bruneau	Institut Pasteur

2 - Un panel représentatif (1/2)



- Le panel, composé essentiellement de fondations reconnues d'utilité publique, est représentatif du secteur.
- Les actifs financiers des participants représentent un montant total cumulé de plus de **3,7 milliards d'euros**.
- Les fonds de dotations, créés plus récemment, ne représentent que 3% de l'échantillon (en nombre et en montant d'actifs).

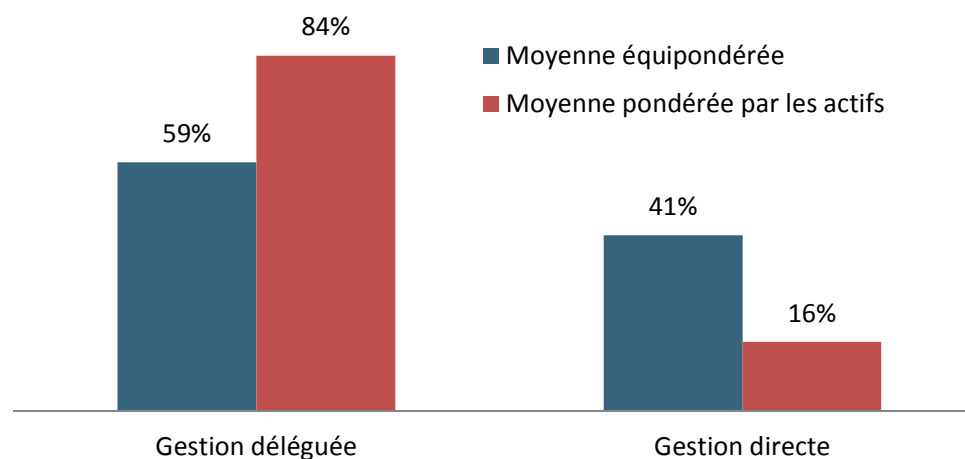
2 - Un panel représentatif (2/2)



- En termes de **nombre** de participants, le panel est réparti en 3 tiers équivalents sur les 3 tranches d'actifs.
- En termes de **montant** d'actifs, la catégorie « 50 M€ et plus » représente 93% du panel, les 3 fondations les plus importantes concentrant en effet **2,7 Mds€** d'actifs.

3.1 – Organisation et gouvernance

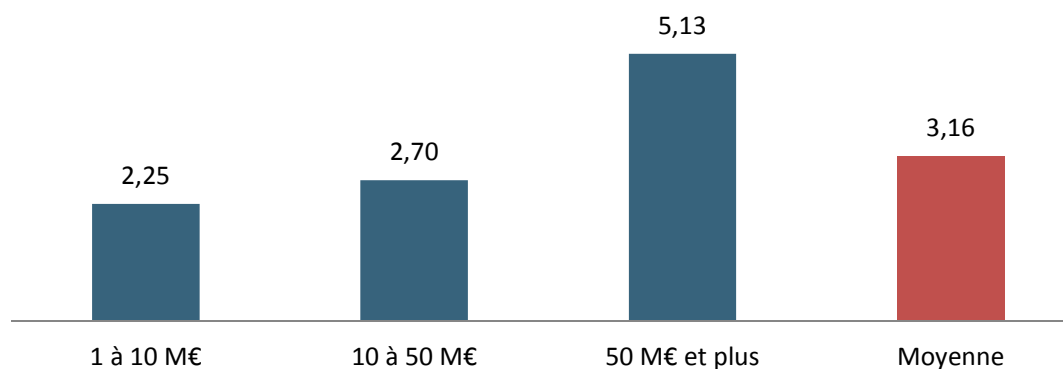
3.1.1 : Part des actifs dont vous déléguez la gestion (mandats, OPCVM, contrats de capitalisation) et part des actifs gérés en direct (titres vifs et placements bancaires) ?



- Les fondations délèguent l'essentiel de leur gestion financière à des établissements financiers, la plupart d'entre elles ne disposant pas des ressources ou des moyens en interne pour sélectionner directement des titres (actions ou obligations).
- Toutefois, le développement récent des produits bancaires (de type comptes ou dépôts à terme) tend à faire augmenter la part de la gestion directe.
- Notons que pour certaines fondations, le fait de sélectionner elles-mêmes des OPCVM ouverts au public correspond à une gestion directe, les fonds étant considérés par ces fondations comme des titres « traditionnels ».

3.1 – Organisation et gouvernance

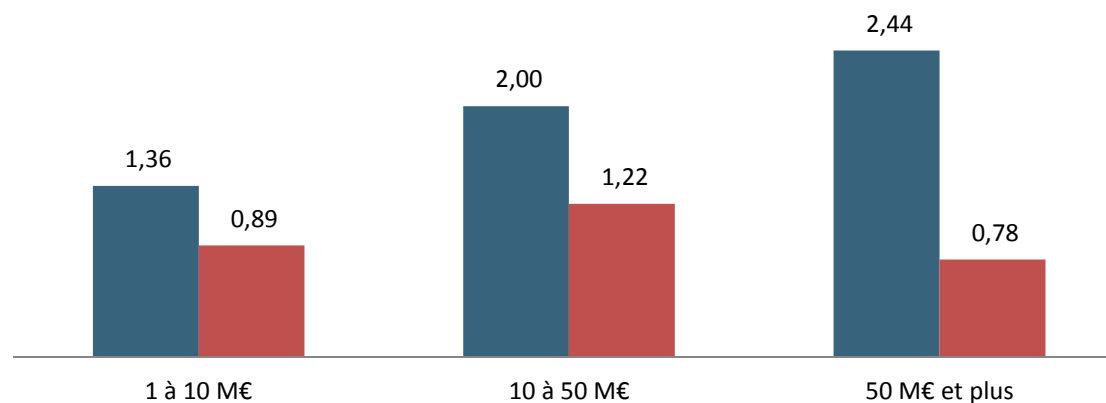
3.1.2 : Nombre de prestataires financiers avec lesquels vous travaillez ? (banques et sociétés de gestion).



- Logiquement, le nombre de prestataires augmente avec le montant des actifs.
- En moyenne, le panel opère avec 3,16 prestataires financiers.
- La plupart des fondations ne sont pas entrées dans le détail de leur portefeuille et ont considéré que les gestionnaires des OPCVM ouverts ne sont pas directement leur prestataires financiers au sens habituel du terme.

3.1 – Organisation et gouvernance

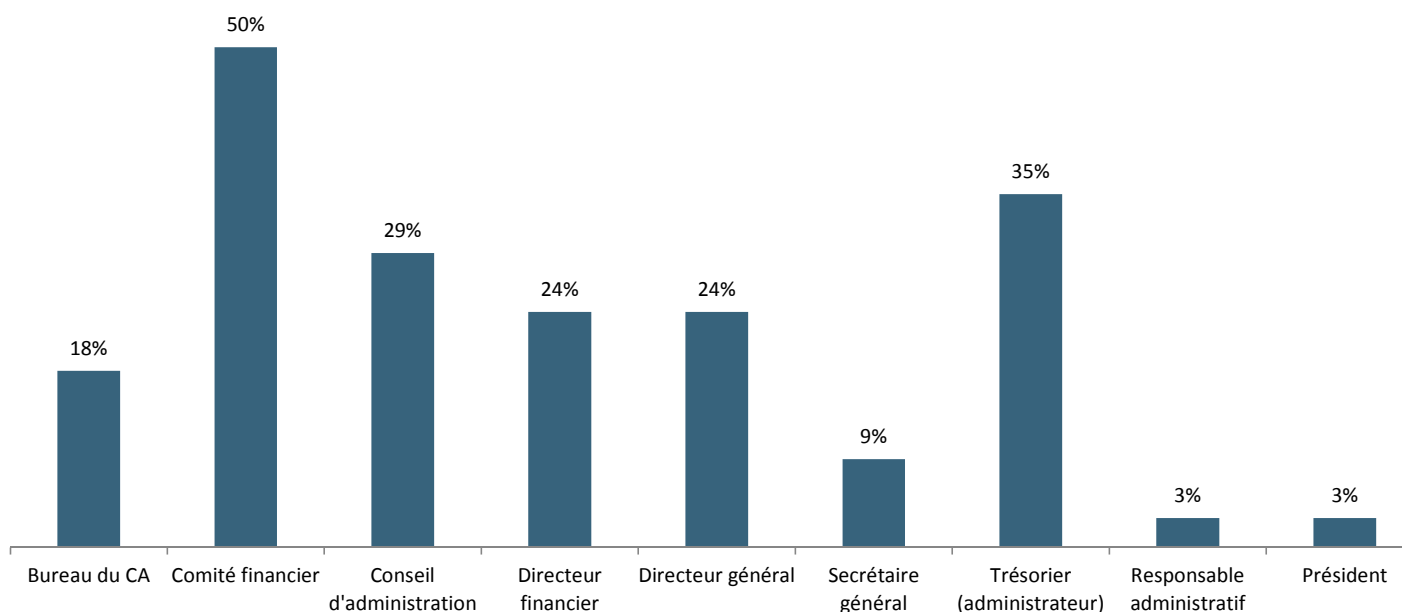
3.1.3 : Nombre de personnes en interne en charge de la gestion financière ? (le nombre de personnes en charge de la comptabilité apparaît en rouge).



- Les ressources internes allouées à la gestion financière sont proportionnelles au montant des actifs.
- En moyenne, 2 personnes sont chargées de la gestion financière dont 1 pour la comptabilité. Il n'est toutefois pas précisé si ces personnes interviennent à plein temps sur cette fonction.

3.1 – Organisation et gouvernance

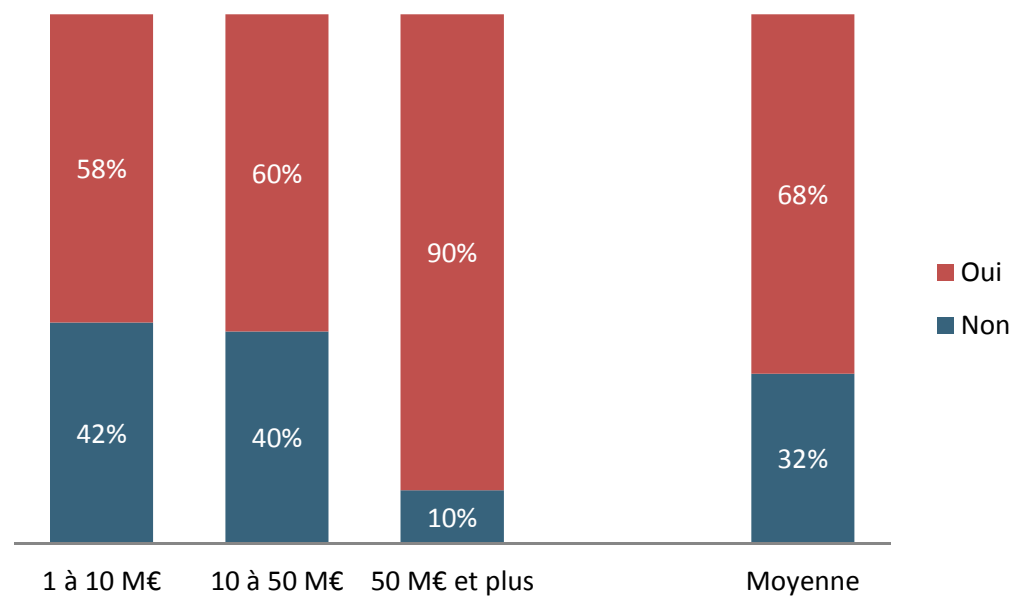
3.1.4 : A qui incombe la responsabilité des principales décisions en matière de gestion financière ? (plusieurs réponses possibles).



- Dans 1 fondation sur 2, le comité financier participe aux décisions de gestion. Dans 15% des cas (5 fondations sur 34), le comité financier est même le seul décisionnaire.
- Le trésorier, en tant qu'administrateur, est le deuxième intervenant le plus cité.
- Au total, ce graphique montre une grande hétérogénéité en matière d'organisation au sein des membres du panel.

3.1 – Organisation et gouvernance

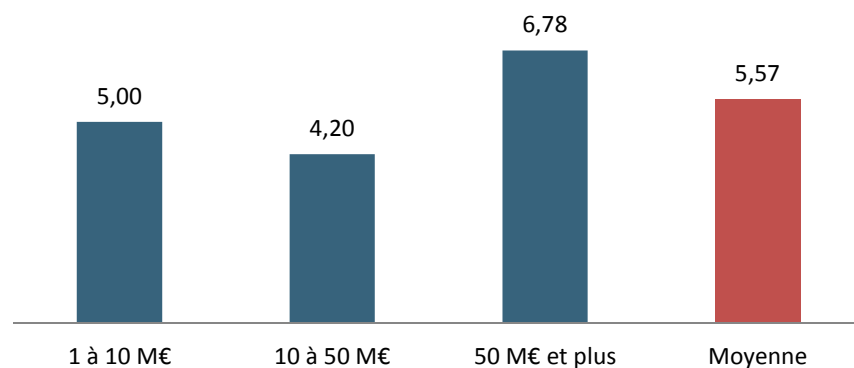
3.1.5 : Avez-vous mis en place un comité financier ?



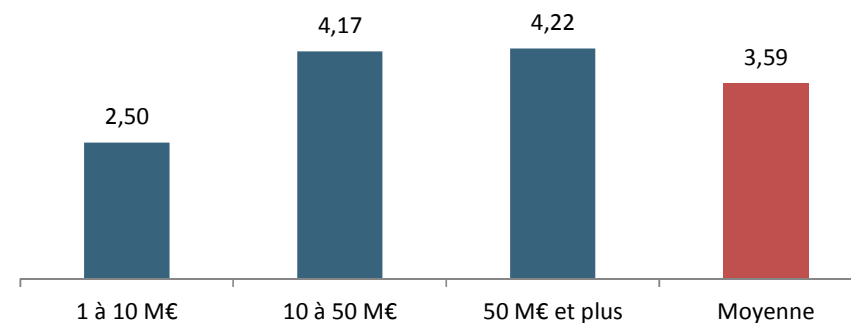
- Les 2/3 des fondations ont mis en place un comité financier.
- Plus les actifs financiers sont importants, plus la collégialité est grande.
- A l'inverse, pour les petites fondations, les décisions sont souvent prises individuellement (principalement par le trésorier).

3.1 – Organisation et gouvernance

3.1.6 : Combien votre comité financier compte-t-il de membres ?



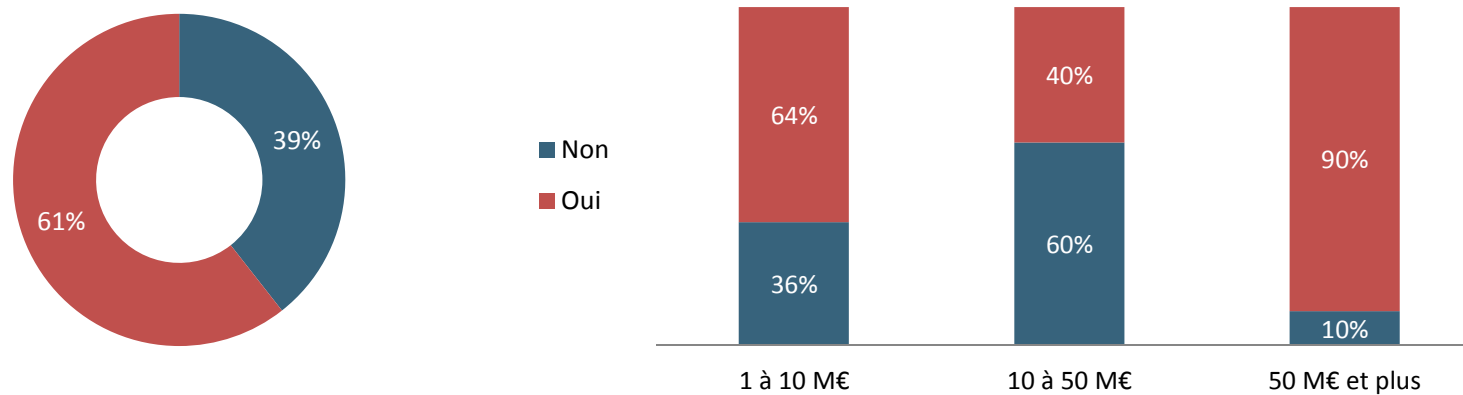
3.1.7 : A quelle fréquence se réunit-il ? (nombre de réunions / an)



- Les graphiques montrent que la collégialité est plus importante en fonction de la taille des portefeuilles financiers.
- Cette collégialité constitue une force en matière de gouvernance mais elle peut aussi être source de faiblesse et de manque de réactivité dans un contexte de très forte volatilité des marchés.

3.1 – Organisation et gouvernance

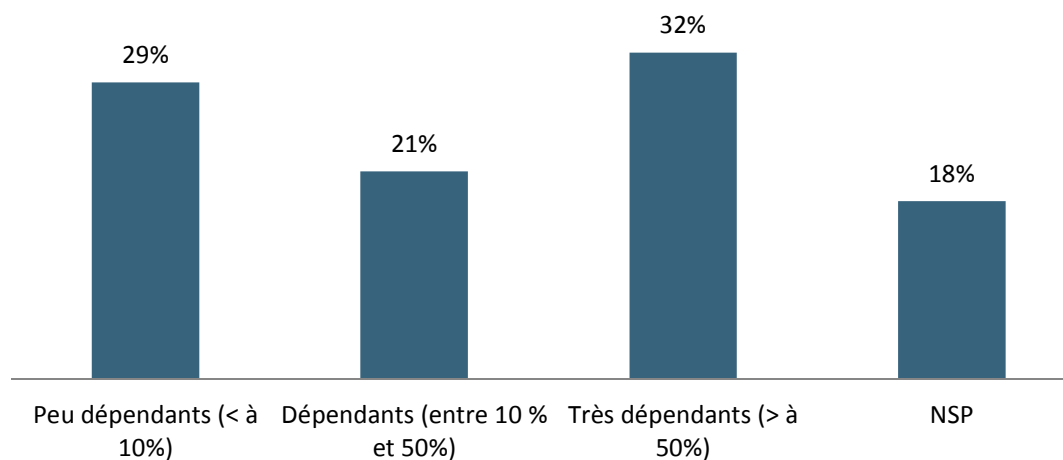
3.1.8 : Avez-vous recours à un conseil extérieur en matière de gestion financière ?



➤ Le recours à un conseil extérieur est généralisé au sein des grandes fondations.

3.2 – Gestion budgétaire, financière et comptable

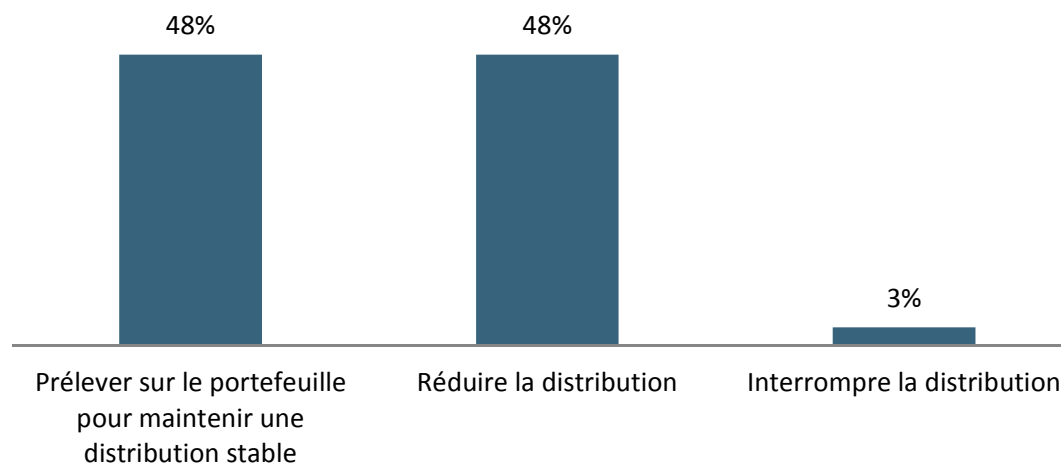
3.2.1 : En moyenne, quelle part vos produits financiers (plus-values réalisées et revenus) représentent-ils dans le total de vos produits annuels ?



- Les profils sont très hétérogènes entre les fondations pour lesquelles les produits financiers contribuent à moins de 10% des produits annuels (29% du panel) et celles (1/3 du panel) pour qui, au contraire, ces produits financiers sont essentiels (plus de 50% des produits annuels).
- Cette dépendance doit être rapprochée des allocations d'actifs retenues par ces fondations et leur capacité à interrompre leur action en cas de mauvaises années.

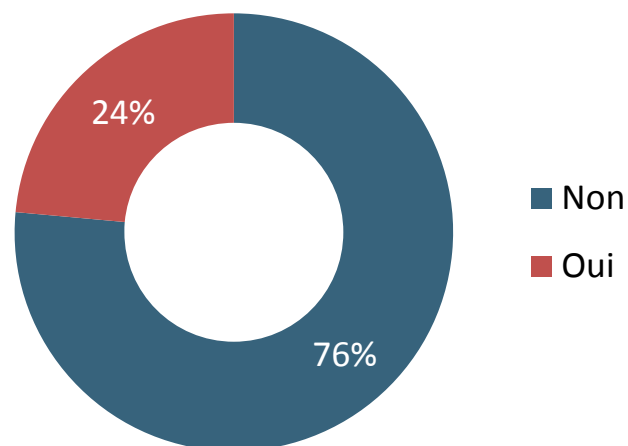
3.2 – Gestion budgétaire, financière et comptable

3.2.2 : Dans les mauvaises années (performances négatives), vous préférez :



- Le panel est également réparti entre les fondations qui privilégient une stabilité de leur action et celles qui souhaitent préserver (voire pérenniser) leur portefeuille financier.

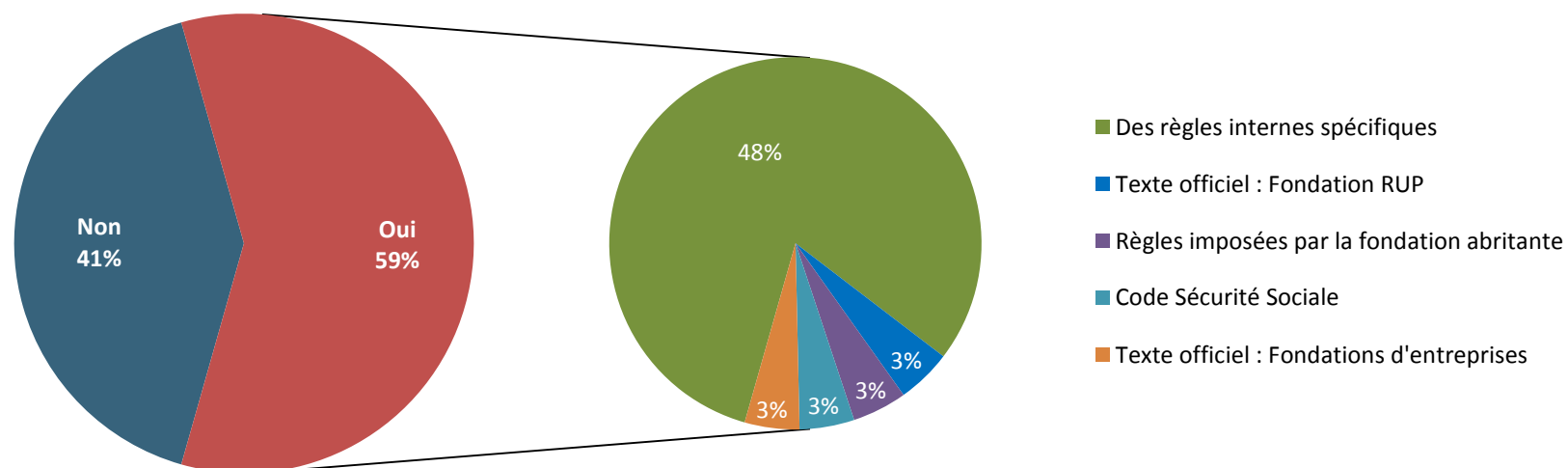
3.2.3 : Intégrez-vous des considérations comptables dans vos décisions de gestion ?



- 76% fondations privilégient la gestion financière par rapport à l’affichage comptable (les moins-values latentes étant, dans tous les cas, prises en compte dans le résultat de l’exercice).
- A l’inverse, 24% des fondations préfèrent, pour des raisons de communication, ne pas céder un actif en moins-values et ainsi ne pas afficher de pertes dans les comptes annuels.

3.3 – Environnement juridique

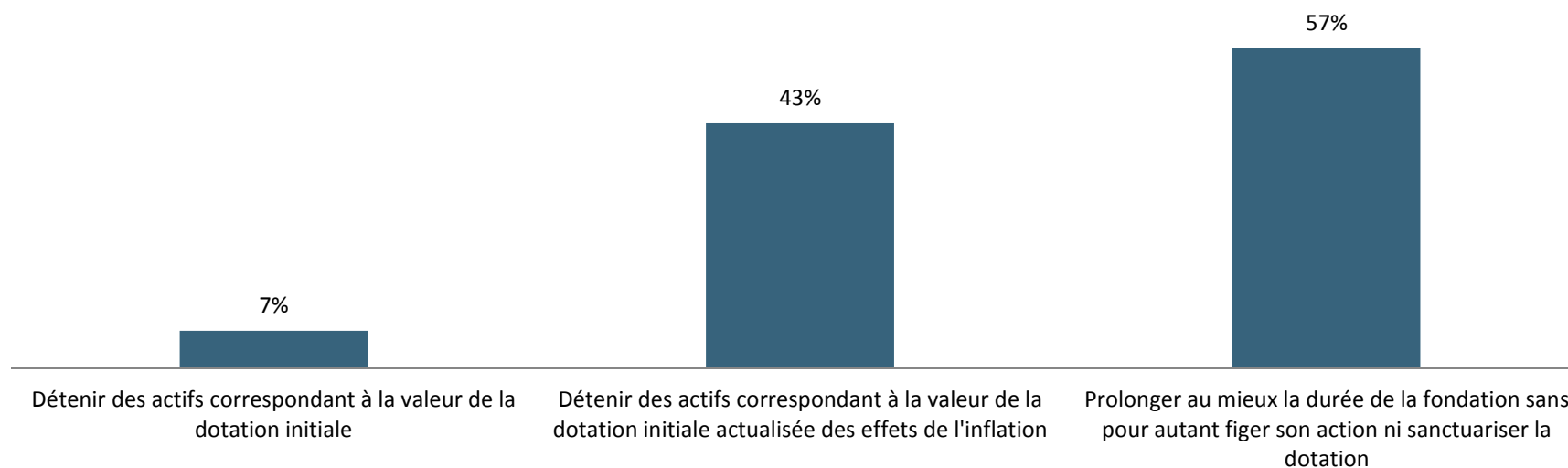
3.3.4 : Vos placements financiers sont-ils contraints ou encadrés par des règles ? Si oui, de quels types de règles s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles).



- La réglementation concernant les placements financiers des fondations et des fonds de dotation étant très peu contraignante (absence de quotas et liste très large d'investissements autorisés), 41% du panel « profite » de cette liberté.
- La plupart des contraintes identifiées sont issues de règles internes (charte de gestion financière, règlement financier, guide de gouvernance...).

3.3 – Environnement juridique

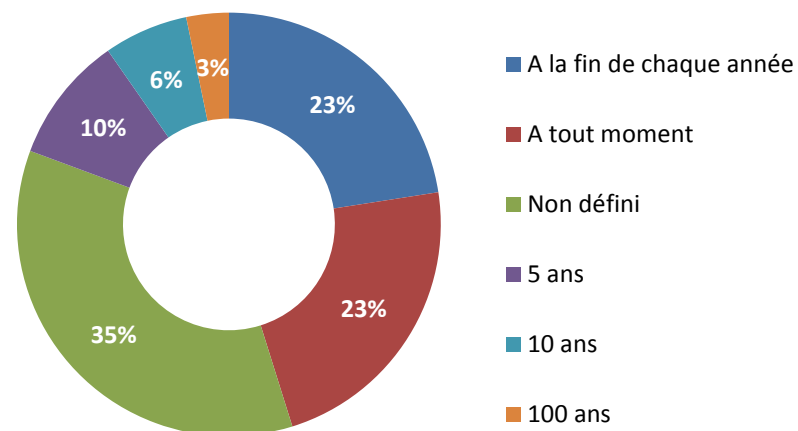
3.3.5 : Votre fondation est-elle pérenne ? Si oui, considérez-vous que la pérennité nécessite de :



- Toutes les fondations se sont déclarées pérennes. Même la seule fondation d'entreprise du panel, ayant une durée de vie statutaire de 5 ans, a la volonté de pérenniser son action.
- Compte tenu de l'absence de règles précises, la notion de pérennité est appréciée avec plus ou moins de rigueur : 43% du panel a une vision conservatrice en intégrant l'inflation tandis que 57% du panel se déclare plus pragmatique en ne souhaitant pas sanctuariser son capital.

3.3 – Environnement juridique

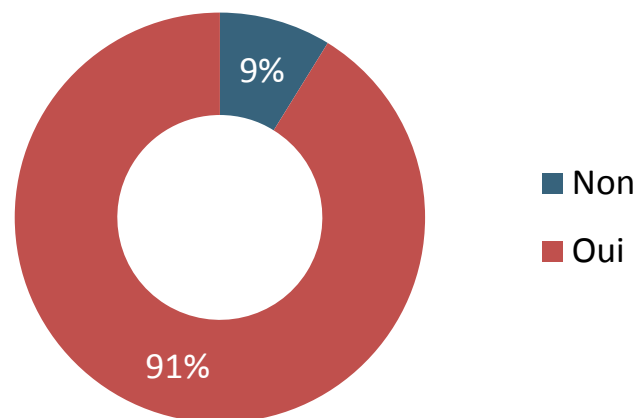
3.3.6 : Avec quelle fréquence considérez-vous qu'il faille respecter cette contrainte de pérennité ?



- 46% du panel fait une interprétation très stricte de la pérennité en considérant que cette contrainte doit être respectée à tout moment ou chaque année. Ce taux peut-être rapproché des 43% de fondations qui considèrent que la dotation initiale doit être préservée en tenant compte des effets de l'inflation.
- En l'absence de règles précises, 1/3 du panel ne se prononce pas.
- 16% des participants considèrent que la pérennité se limite à une période inférieure à 10 ans.

3.4 – Allocation d'actifs

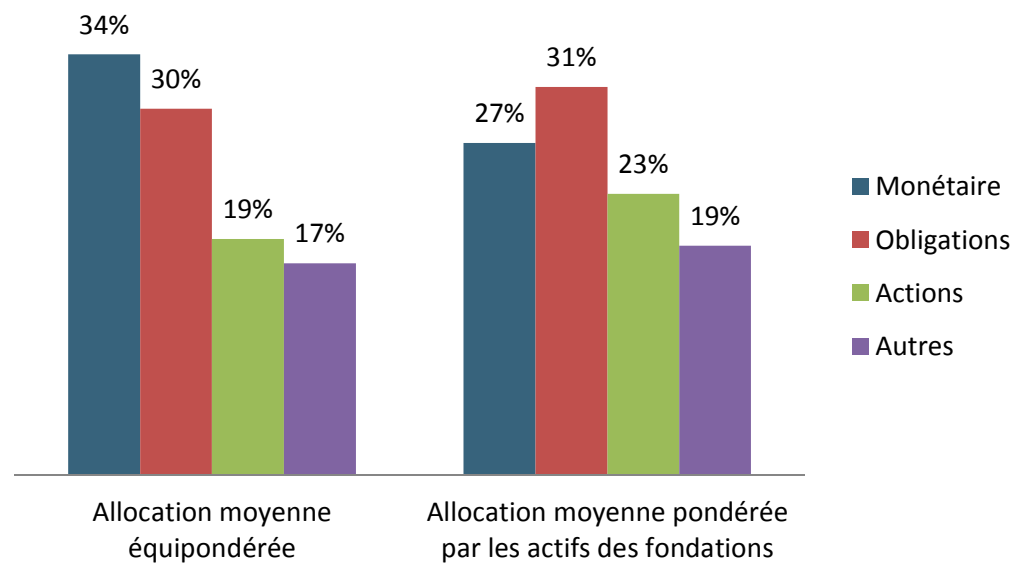
3.4.1 : Disposez-vous d'un reporting permettant d'avoir une vision globale de votre allocation d'actifs ?



- Seules 3 fondations ne disposent pas d'un reporting permettant de suivre leur allocation d'actifs soit parce qu'elles ne consolident pas les différentes composantes de leur portefeuille, soit parce qu'elles délèguent entièrement les choix d'allocation à un gestionnaire.

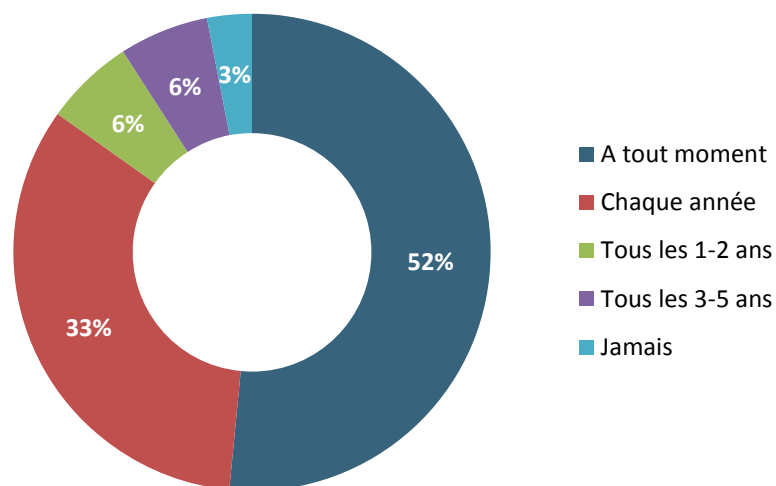
3.4 – Allocation d'actifs

3.4.2 : Quelle est votre allocation d'actifs actuelle ?



- L'exposition moyenne aux actions est comprise entre 19 et 23%.
- La différence entre les deux méthodes de calcul montre que les fondations les plus importantes en termes d'actifs ont une allocation plus risquée.
- Compte tenu des performances des différentes classes d'actifs depuis le début de l'année, il est donc probable que les fondations enregistreront, en moyenne, une performance négative en 2011.

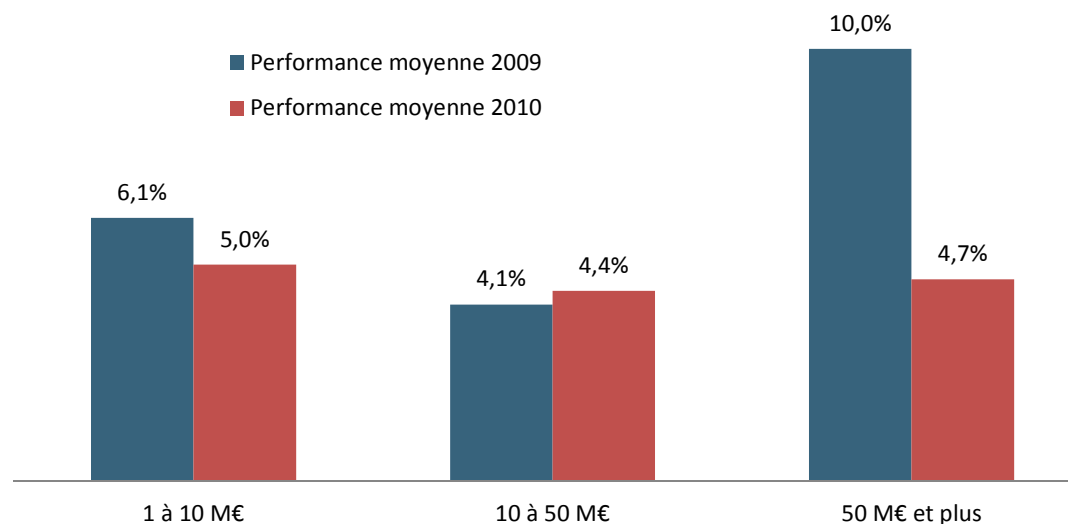
3.4.3 : A quelle fréquence remettez-vous en cause votre allocation d'actifs ?



- Compte tenu du contexte très volatil sur les marchés financiers, plus de la moitié du panel se déclare prête à remettre en cause à tout moment son allocation d'actifs.
- Cette réactivité est désormais de mise chez la plupart des investisseurs, les modèles d'allocation d'actifs traditionnels (à 3-5 ans) ayant été largement remis en cause après la crise de 2008.

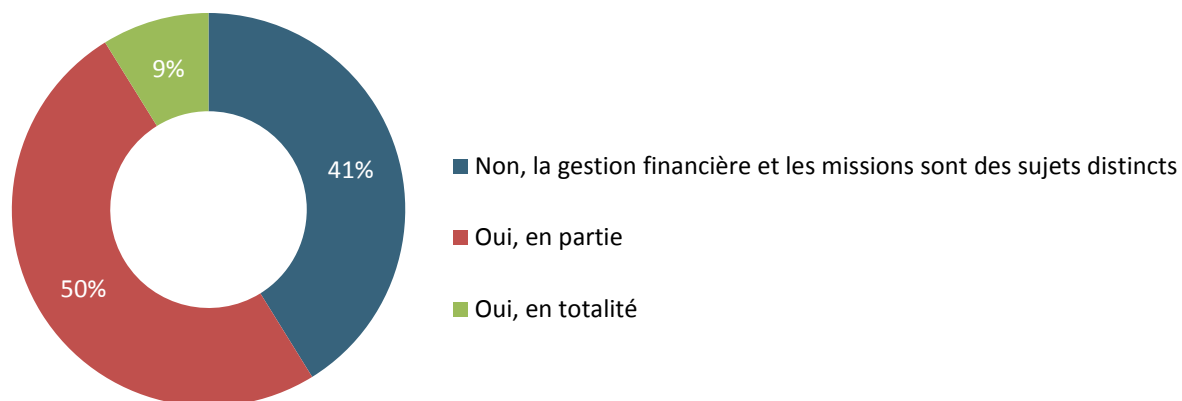
3.4 – Allocation d'actifs

3.4.4 : Quelle a été la performance globale de votre portefeuille en 2009 et en 2010 ?



- Seul 75% du panel a répondu à cette question dont la réponse est parfois difficile à obtenir. Il s'agit de deux bonnes années en termes de performances après la « purge » de 2008.
- Pour 2009, on observe une grande disparité en fonction de la taille des fondations. Rappelons que 2009 a été particulièrement complexe en terme d'allocation d'actifs, avec un très fort rebond à compter de mars sur les actions (+30%) et sur les obligations d'entreprises (+15%).
- A l'inverse, en 2010 les résultats sont plus homogènes (+ 4,65% en moyenne).

3.4.5 : Vos placements financiers sont-ils réalisés en cohérence avec les missions de votre fondation ?



- Cette question ne concerne pas seulement l'investissement « socialement responsable » (ISR) mais, plus globalement, la cohérence entre les missions de la fondation et ses investissements financiers (*mission related investments* ou « MRI »).
- 59% des participants intègrent pour tout ou partie de la gestion de leurs actifs des critères extra-financiers en relation avec la mission de leur fondation.
- A l'inverse 41% du panel juge ce type de démarche peu appropriée.



A propos d'Amadeis

Cabinet indépendant de conseil en investissement, Amadeis aide les institutionnels à optimiser la rentabilité de leurs placements, via une gamme complète de services et de solutions sur-mesure : allocation d'actifs, sélection de sociétés de gestion, suivi des investissements... Amadeis dispose d'une expertise reconnue, notamment auprès des fondations et fonds de dotation. Avec près de 18 milliards d'euros d'actifs conseillés, Amadeis se situe aujourd'hui parmi les leaders du secteur en France.

Amadeis – 22, rue de Marignan 75008 Paris.

www.amadeis.com

Contact : Alexandre Lengereau

Tel : 01 44 55 06 80



A propos du Centre Français des Fonds et Fondations

Créé en 2002, le CFF est une association qui a vocation à regrouper tous fonds de dotation ou fondations, quels qu'en soient le statut juridique, le mode opératoire, les moyens, les fondateurs ou la mission d'intérêt général. Il compte près de 200 adhérents et membres associés. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur et d'en favoriser le développement et vise à développer une forte culture philanthropique, en France au service de toutes les causes d'Intérêt Général. Le CFF accompagne, documente et renforce un secteur en pleine évolution.

CFF - 40, avenue Hoche 75008 Paris.

www.centre-francais-fondations.org

Contact : Béatrice de Durfort

Tel : 01 44 21 31 27